

<b>Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale</b>  <b>Québec</b>	<b>Code : OC-2024-11</b> <b>Date d'émission originale: 2024-10-02</b> <b>Date de révision prévue : 2027-10-02</b>	
	<b>Référence à un protocole</b> <b>OUI <input checked="" type="checkbox"/></b> <b>NON <input type="checkbox"/></b> PRO-2024-11-Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques lors d'hypoglycémie chez le bébé de moins de 28 jours	
<b>ORDONNANCE COLLECTIVE</b>		
<b>Objet : Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques lors d'hypoglycémie chez le bébé de moins de 28 jours</b>		
	<b>Version antérieure</b>	<b>Dernière version</b>
<b>Recommandée par</b> Le comité directeur des ordonnances collectives et protocoles Le comité de pharmacologie Le comité exécutif du Conseil multidisciplinaire Le comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers		2024-09-13 2024-06-19 N/A 2024-06-25
<b>Adoptée par</b> Le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens		2024-10-02

**PROFESSIONNEL(S) AUTORISÉ(S)**

Les infirmières et infirmières auxiliaires du CIUSSS de la Capitale-Nationale ou d'une agence de personnel exerçant au CIUSSS de la Capitale-Nationale qui possèdent la compétence professionnelle requise, c'est-à-dire les connaissances scientifiques, les habilités et le jugement clinique inhérent à l'activité exercée.

**DIRECTIONS PROGRAMMES ET SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS**

X	Directions	Secteurs (préciser)
	<i>Direction de santé publique (DSPublique)</i>	
	<i>Direction du programme jeunesse (DJ)</i>	
	<i>Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)</i>	
	<i>Direction de l'enseignement et des affaires universitaires (DEAU)</i>	
	<i>Direction des programmes Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, et déficience physique (DITSADP)</i>	
	<i>Direction du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA)</i>	
	<i>Direction des programmes Santé mentale, Dépendances et Itinérance (DSMDI)</i>	
X	<i>Direction des soins infirmiers et de la santé physique (DSISP)</i>	Unité des naissances Urgences
	<i>Direction des services professionnels (DSP)</i>	
	<i>Direction des services multidisciplinaires (DSM)</i>	

## SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

---

1. Nouveau-né<sup>1</sup> de moins de 72 heures de vie asymptomatique avec au moins un des facteurs de risque d'hypoglycémie :
  - Nouveau-né entre 35 et 37 semaines de gestation
  - Nouveau-né de 37 semaines ou plus de gestation
    - ✓ Petit pour l'âge de gestation (PAG) : en dessous du 10<sup>e</sup> percentile
    - ✓ Gros pour l'âge de gestation (GAG) : au-dessus du 90<sup>e</sup> percentile
  - Dont la mère est diabétique (diabète gestationnel, type 1 ou type 2)
  - Dont la mère a pris du Labétalol dans les 48 heures précédant l'accouchement
  - Présentant un Apgar à 6 ou moins à 5 minutes de vie
2. Nouveau-né présentant au moins un des signes cliniques suivants, pouvant suggérer une hypoglycémie sous-jacente:
  - Température : stabilisation difficile, température rectale égale ou inférieure à 36,4°C à deux reprises successives espacées de 30 minutes, malgré les mesures de réchauffement
  - Coloration : cyanose, pâleur
  - Respiration : pauses respiratoires, tachypnée intermittente, plaintes expiratoires, respiration irrégulière, détresse respiratoire précoce et persistante
  - Tonus : trémulations, convulsions, tremblements, hypotonie
  - Comportement : irritabilité, succion faible, refus de boire, léthargie, pleurs faibles ou cris aigus, révulsion oculaire
  - Peau : diaphorèse
3. Nouveau-né de 72h de vie ou plus avec une glycémie de moins de 3,3 mmol/L

## ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE VISÉE

---

Infirmière :

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique
- Assurer la surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques incluant le monitoring et les ajustements du plan thérapeutique infirmier
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance

Infirmière auxiliaire :

- Effectuer des prélèvements, selon une ordonnance
- Administrer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance

## INDICATIONS

---

- Nouveau-né de moins de 72 heures de vie asymptomatique avec au moins un des facteurs de risque d'hypoglycémie
- Nouveau-né présentant au moins un des signes cliniques pouvant suggérer une hypoglycémie sous-jacente
- Nouveau-né de 72 heures de vie ou plus avec une glycémie de moins de 3,3 mmol/L

## INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE

---

Intention :

- Assurer une surveillance et un traitement adéquats du nouveau-né à risque ou présentant des signes potentiels d'hypoglycémie.

Cible thérapeutique :

- Glycémie de 2,6 mmol/L à 5,0 mmol/L pour les nouveau-nés de moins de 72 heures de vie
- Glycémie de 3,3 mmol/L à 5,0 mmol/L pour les nouveau-nés de 72 heures de vie ou plus

## CONTRE-INDICATIONS

---

Aucune

---

<sup>1</sup> Selon l'[Organisation mondiale de la santé \(OMS\)](#) et la National Institute of Health, le nouveau-né est un enfant de moins de 28 jours.

## PROCOLE MÉDICAL OU RÉFÉRENCE À UN PROCOLE MÉDICAL EXTERNE

---

PRO-2024-11-Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques lors d'hypoglycémie chez le bébé de moins de 28 jours.

## LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE

---

- Nouveau-né de moins de 72 heures avec une glycémie capillaire égale ou inférieure à 1,8 mmol/L
- Nouveau-né de moins 72 heures de vie asymptomatique avec au moins un facteur de risque lors de la deuxième hypoglycémie, qu'elles soient consécutives ou non
- Nouveau-né de 72 heures de vie ou plus avec une glycémie inférieure à 3,3 mmol/L
- Nouveau-né symptomatique
- Refus parental à l'installation d'un soluté



Alerte nursing

### SITUATION EXIGEANT UNE PRISE EN CHARGE INFIRMIÈRE OBLIGATOIRE

- Glycémie inférieure à 2,6 mmol/L
- Nouveau-né symptomatique

## COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN TRAITANT OU L'IPS

---

- Informer le médecin des résultats anormaux;
- Résultat de la glycémie de contrôle 30 minutes après le début d'un soluté de Dextrose 10%.

## OUTILS DE RÉFÉRENCE, SOURCES ET EXPERTS CONSULTÉS

---

### Experts consultés

- Stéphanie Bergeron, infirmière clinicienne, conseillère en obstétrique. Hôpital de La Malbaie
- Lucie Bouchard, pharmacienne. Hôpital de Baie-Saint-Paul
- Marie-Josée Demers, conseillère cadre en soins infirmiers. Direction adjointe - qualité des pratiques professionnelles et développement clinique et direction des soins infirmiers et de la santé physique
- Dre Arielle Deschênes, médecin de famille en obstétrique
- Dre Chenier-Gauthier, médecin de famille en obstétrique
- Dre Myriam Guay-Belzile, médecin de famille en obstétrique

### Sources consultées

Chu de Québec (2022). Ordonnance collective : Initier des mesures diagnostiques et de traitement (dextrose) de l'hypoglycémie chez le nouveau-né excluant l'unité néonatale

CHU de Québec (2022). Méthode de soins infirmiers : Administration de gel de dextrose 40% chez le nouveau-né pour le traitement de l'hypoglycémie.

National Institute of Health (septembre 2022). Age. NIH style guide, Office of Communications and Publics Liaison. Repéré à : <https://www.nih.gov/nih-style-guide/age>

Organisation mondiale de la santé. Newborn Health. Repéré à : <https://www.who.int/westernpacific/health-topics/newborn-health#:~:text=A%20newborn%20infant%2C%20or%20neonate,to%20health%20care%20is%20low.>

Société Canadienne de pédiatrie (2019). Document de principes : Le dépistage et la prise en charge des nouveau-nés à risque d'hypoglycémie.

## IDENTIFICATION DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR

---

Dre Arielle Deschênes médecin de famille en obstétrique, CIUSSS de la Capitale-Nationale

## IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT

---

Médecin traitant ou de garde.

**VALIDATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE**

---



Directrice des soins infirmiers et de la santé physique  
Mme Sandra Racine

2024-10-02

Date

**APPROBATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE (obligatoire)**

---



Président du CMDP, Dr Yvan Gauthier

2024-10-02

Date